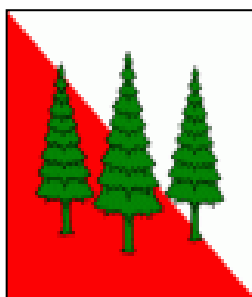


Conseil Communal d'Epesses

Procès-verbal de la séance



du 7 avril 2008



**Les membres du Conseil Communal d'Epesses ont été convoqués en assemblée
le lundi 7 avril 2008 à 20 :00 à la salle du Conseil d'Epesses avec,
pour ordre du jour :**

OUVERTURE DE SEANCE - APPEL DES MEMBRES	3
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2007	3
3. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL	3
4. PREAVIS MUNICIPAL N° 1/08 RELATIF A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ADHERER AU FUTUR RESEAU D'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS DE LAVAU (LAJE)	3
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 2/08 RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BUDAZ	3
6. NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COFIN	4
7. INFORMATION SUR LE PROCESSUS DE FUSION	4
8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	5
9. COMMUNICATIONS DU BUREAU	5
10. DIVERS	5
CONTRE-APPEL – CLÔTURE DE SEANCE	7



Ouverture de séance - Appel des membres

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, le Président, Ch. Chappuis, salue la Municipalité, la presse et l'assemblée, puis ouvre cette séance.

La secrétaire procède à l'appel : 23 membres sont présents, 5 Conseillers communaux sont excusés, A. Paley est absent.

Le Président donne lecture de la lettre de démission du Conseil communal de M. Duboux qui ne réside plus sur le territoire de la Commune d'Epesses pour raisons familiales.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président énonce l'ordre du jour qui est ensuite voté et accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2007

Chacun ayant reçu le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2007, sa lecture n'est pas souhaitée. Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

Il est procédé à l'assermentation de Jacques-Aurèle Guye dûment convoqué. Le Président lui remet un exemplaire du "Règlement du Conseil communal" ainsi que la carte de « Garde-champêtre ». J.-A. Guye est accueilli par de vifs applaudissements.

4. Préavis municipal n° 1/08 relatif à une demande d'autorisation d'adhérer au futur réseau d'accueil de jour des enfants de Lavaux (LAJE)

Ch. Cuendet rapporteur étant excusé, la parole est donnée à C. L. Fonjallaz ; cette commission également composée de F. Diserens et de Ph. Rouge s'est réunie le 18 mars à la Salle des Chevaliers, en présence de G. Bucher, Municipal ainsi que de Cl. Friderici, Municipal à Grandvaux et accessoirement membre du comité de la Garderie de Lavaux. P.-E. Fonjallaz, également désigné comme membre de la commission, était absent.

L'excellent et abondant exposé de Cl. Friderici les a tous renseignés de manière précise sur les tenants et les aboutissants des questions juridiques, financières, ainsi que sur la portée de leur choix. Le futur réseau aura la forme juridique d'une association répondant pleinement aux critères de la LAJE. Dix communes sont susceptibles de faire partie de ce réseau. Financièrement parlant, les coûts pour Epesses ne seront pas plus élevés qu'à ce jour. A notre époque, le développement des structures d'accueil de jour répondant à un réel besoin et ce réseau étant pour notre commune une opportunité, la commission unanime recommande aux Conseillères et aux Conseillers d'autoriser la Municipalité à adhérer au futur « réseau d'accueil de jour des enfants de Lavaux.

Notre Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

J.-M. Badoux et A. Bovard s'enquière de plusieurs informations sur les communes dudit réseau ainsi que sur les différents tarifs. G. Bucher, Municipal, les renseigne au mieux de ses possibilités. N. Gross, Syndic, intervient à son tour et complète ainsi ce qui vient d'être communiqué.

La parole n'est plus demandée.

Le rapporteur relit ses conclusions, puis le préavis municipal n° 1/08 est soumis à votation. Ce dernier est accepté à la majorité, moins un avis contraire.

5. Préavis municipal n° 2/08 relatif à l'aménagement de la place de la Budaz

La parole est donnée au rapporteur de la commission, B. Duboux. Cette commission également composée de H. Fonjallaz, de J.-M. Dupont, J.-M. Oggier et de B. Vejdovsky s'est réunie en présence de J. Oberli, Municipal, qui leur a présenté l'ensemble des aménagements prévus dans le but d'améliorer l'accessibilité et la convivialité de la plage de la Budaz.



Lors de cette réunion, aucun plan n'a été présenté et le devis des travaux projetés a été réalisé par une seule entreprise spécialisée dans les constructions métalliques. La commission trouve qu'il est peu judicieux de réaliser la construction d'une passerelle sans faire appel à un atelier d'urbanisme ou d'architecture. Néanmoins, afin de ne pas ralentir les travaux permettant d'accéder rapidement à la plage de la Budaz, la commission propose au Conseil communal d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 35'000.— tout en encourageant la création d'un véritable projet.

Le Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Un important débat a lieu ; de multiples questions sont posées par plusieurs Conseillers et diverses réponses sont apportées tour à tour par L.-Ph. Porchet et J. Oberli, Municipaux. Il ressort de cet abondant échange que les travaux sont fixés par les lois et règlement idoines et sans oublier le plan de la sécurité, mais les responsables de ce projet nous assurent que le côté esthétique ne sera pas oublié.

La parole n'est plus demandée.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission nous propose d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 35'000.— à prélever sur les liquidités communales ou sur un emprunt aux meilleures conditions du moment, pour la réalisation d'un projet d'assainissement présenté dans le préavis municipal 2/08. Dit préavis est soumis à votation et est accepté par 19 voix, 3 avis contraires et une abstention.

6. Nomination d'un membre de la CoFin

B. Vejdovsky propose H. Fonjallaz en remplacement de M. Duboux, membre de la commission permanente des finances ; cette dernière accepte cette nouvelle responsabilité ; elle est accueillie par de chaleureux applaudissements.

La nouvelle composition de la CoFin est donc la suivante :

- ✦ Jean-Marc Badoux
- ✦ Hélène Fonjallaz
- ✦ Jean-Marc Oggier
- ✦ Didier Rouge
- ✦ Boris Vejdovsky

7. Information sur le processus de fusion

F. Gross, représentante du comité intercommunal pour la commune d'Epeesses, étant excusée la parole est donnée à N. Gross, Syndic, qui procède à un point de situation sur le processus de fusion ; cette dernière nous lit un rapport préparé à notre intention.

Cinq groupes de travail ont été formés et se réunissent régulièrement depuis le 22 janvier dernier. Ces GT sont tous composés d'un membre du Conseil communal et d'un Municipal de chaque commune. En parallèle, le GroPil composé des cinq Syndics et d'un membre du bureau du Conseil communal de chaque commune se réunit régulièrement afin de coordonner les travaux des différents GT. Les deux Préfets assistent aux travaux du GroPil. Un questionnaire a été envoyé à la population et un rapport de synthèse sera rédigé la semaine prochaine. Une séance publique sera planifiée courant mai afin de nous faire part des résultats de ce questionnaire.

Le 4 mars dernier, Philippe Leuba, Conseiller d'Etat et Chef du Département de l'Intérieur s'est personnellement rendu à la séance de travail du GroPil. Il nous assure de tout son soutien et reste à notre disposition, à toutes fins utiles, pour la mise en place de ce projet de fusion.

La parole est ensuite donnée aux responsables des commissions thématiques pour un bref point de situation à ce propos.



Le président remercie notre Syndic pour ce compte rendu, ainsi que les délégués des commissions pour le travail effectué et leur disponibilité.

8. Communications de la Municipalité

- Y. Rey, Municipal, signale que l'eau sera mise dans les vignes et les jardins dès le 14 avril prochain.
- J. Oberli, Municipal, donne des informations récentes sur le stand de tir.

9. Communications du Bureau

Le Président remercie la Municipalité et passe aux communications du Bureau.

- La fanfare « La Lyre de Lavaux » se fait un plaisir de nous convier à sa 104^{ème} soirée annuelle organisée à la Grande salle des Ruvines à Cully, le samedi 19 avril à 20 :15. Un carton d'invitation est à disposition de celle ou celui qui porte un intérêt à ce moment musical.
- Deux tournois de foot sont annoncés :
 - la section Seniors du FC Puidoux-Chevbres organise un nouveau tournoi de football à six joueurs le vendredi 13 juin à 19 :00 ;
 - et dans le cadre des festivités du 60^{ème} anniversaire du Stade des Ruvines à Cully, le comité du FC Vignoble organise un tournoi à 6 joueurs réservé aux Municipalités, membres des Conseils communaux et collaborateurs des communes du nouveau district de Lavaux – Oron, le dimanche 29 juin 2008.
- La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 30 juin 2008.

10. Divers

- P. Fonjallaz souhaite que la Municipalité s'enquiert d'un contrôle des coulisses, par le voyer responsable, au lieu dit « Les Pentès Rousses » où un important tapis de mousse s'est développé, avec un risque élevé de ravines en cas de fortes pluies.
- B. Vejdovsky dépose une motion au Conseil communal d'Epesses concernant le développement de la Plage de la Budaz qui devrait s'accompagner d'une réflexion à long terme sur ses objectifs pratiques et esthétiques. Le site prestigieux que représente notre commune requiert et justifie que l'on s'investisse pleinement :
 - dès lors, il demande à la Municipalité de considérer et de présenter au moins deux projets concurrents pour l'aménagement de cette plage, comportant plans et devis, présentant un ensemble de réalisations cohérent avec des perspectives de créations futures, telles que buvette ou ponton et porter l'approbation des plans retenus à l'ordre du jour de notre prochain conseil.

Le Président explique la procédure et ouvre la discussion. La Municipalité prend acte.

- B. Duboux, rapporteur, explicite une fois encore la problématique et la perception de la commission concernée face au projet présenté par la Municipalité. Ce que la commission souhaite simplement est la production d'une étude claire et précise, d'un plan concret et non le devis d'une société de construction métallique, pour la pose d'une passerelle, sans budget comparatif ; l'acceptation du préavis et du crédit concernés devaient permettre l'avance des travaux et non leur blocage.
- B. Vejdovsky s'explique également et souligne le fait qu'il a déposé une motion en son nom.
- L.-Ph. Porchet s'étonne tout de même et regrette que les déclarations exposées ci-dessus n'aient pas fait partie intégrante du rapport qu'il juge minoritaire ; toutefois la Municipalité prend acte de toutes ces doléances.



- ✦ J.-M. Badoux s'explique à son tour ; ce dernier comprend la démarche de la commission, son souci d'avancer, ainsi que la modération des dépenses, néanmoins, il pense qu'un projet présenté se doit d'être accepté ou renvoyé ;
il avoue aussi être quelque peu déçu du projet présenté qu'il qualifie de léger et qu'il imaginait un peu plus généreux, même si cela devait prendre davantage de temps ; il appuie ainsi la motion déposée qu'il trouve judicieuse et intéressante, voire nécessaire et pense que la présentation d'un projet adéquat d'une proposition d'aménagement global est dans l'intérêt de la commune d'Epesses.
- ✦ J.-M. Oggier remercie la Municipalité d'avoir pris en compte la motion qu'il a déposée le 10 décembre 2007 et établi ainsi le préavis municipal n° 2/08. C'est la démarche qu'il attendait et remercie tout un chacun pour ce travail d'équipe. Il souhaite, néanmoins apporter une précision complémentaire et demande que la Municipalité mandate ponctuellement une personne afin de procéder à des contrôles aux abords de la plage de la Budaz, à des fins de prévention, dans l'attente de l'aménagement prévu.

Notre Président apporte quelques informations complémentaires en rapport à ce postulat et sa procédure.

- ✦ L. Massy s'exprime à son tour et conseille de ne pas prendre en compte la motion déposée ce soir.
- ✦ Ch. Dick attire notre attention sur les coûts éventuels et importants générés par l'appel d'un ou plusieurs architectes, sans que leurs propositions soient d'un esthétisme original et remarquable.
- ✦ J.-R. Gaillard, P. Fonjallaz, L. Massy et C. L. Fonjallaz renforcent les propos ci-dessus mentionnés et rappellent que la plage dont on parle ne mesure que 30m / 6m.
- ✦ B. Vejdovsky souligne qu'il n'était pas du ressort de la commission de se prononcer sur le bien-fondé esthétique du projet présenté par la Municipalité. Le but de la motion n'est pas de faire une passerelle excentrique, mais bien une passerelle qui soit autre qu'une série de poutrelles métalliques ; il rappelle qu'il s'agit d'une place publique à intégrer au patrimoine de la commune et qu'il vaut la peine de réfléchir à un aménagement du site dans sa globalité puisque nous avons voté une enveloppe de Fr. 35'000.— à cet effet.

La parole n'est plus demandée ; nous passons la motion au vote ; elle se voit refusée par 11 avis contraires, 9 oui, et 3 abstentions.

- ✦ L. Massy souhaite savoir ce que devient « Le Vieux-Moulin ». Madame le Syndic répond que l'exploitation pourrait être louée en mai par des personnes motivées et de réputation sérieuse.
- ✦ Ch. Dick, excusé lors de la dernière séance, souhaite un point de situation sur l'affectation des taxes de séjour dans notre commune. Madame le Syndic lui apporte les éléments requis et espère nous donner de plus amples informations lors de notre prochaine séance.
- ✦ Madame le Syndic apporte une précision concernant la fête « l'Epesses nouveau par le train » organisée le 26 avril à venir ; dans le cadre du nouveau découpage de notre district, les autorités des communes concernées ont été invitées par la Municipalité ; N. Gross nous remercie par avance de leur réserver un bel accueil.
- ✦ J.-M. Badoux annonce les prochaines représentations du « Théâtre de la Dernière Minute » dans « Théâtre sans animaux » les 16, 18 et 19 avril à 20 :00, à la Grande salle d'Epesses.

Il n'y a plus ni questions, ni commentaires.



Contre-appel – Clôture de séance

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président Ch. Chappuis nous remercie et nous souhaite une bonne soirée, puis clôt la séance.

Séance levée à 21 :40

Ainsi délibéré à Epesses, le 7 avril 2008

Pour le Conseil communal

Le Président

Christian Chappuis



La Secrétaire

E. Delley Leuenberger